

#### Éditorial



#### **Gestion des risques dans l'entreprise : une salutaire prise de conscience**

*On peut mesurer l'ampleur du changement des mentalités à l'égard de la gestion des risques en parcourant la grande presse qui n'a pas oublié de rappeler, le 10 juillet dernier, qu'il y a très exactement trente ans survenait le drame de Seveso. Souvenez-vous ! Près de Milan, une usine chimique d'un grand groupe suisse laissait échapper un nuage toxique...*

#### Dossier

#### **Intelligence des Risques et Risque Sécuritaire Global**

*"Dans nos sociétés, la gestion des risques est devenue un acte de management incontournable, un métier à part entière dans les grandes entreprises et une préoccupation constante des petites et moyennes dont on connaît le dynamisme mais aussi la fragilité".* De fait, le terme de risque englobe de plus en plus de secteurs d'activité. Ce qui a conduit deux experts en ce domaine à développer le concept d'Intelligence des Risques et de Risque Sécuritaire Global dans une longue étude particulièrement fouillée intitulée justement "L'intelligence des risques".

*Inventaire des établissements par région*

#### Vu dans la presse

- **Petits travaux : l'Inpes rappelle quelques précautions élémentaires à prendre**
- **Les comptes nationaux de la santé en 2005**
- **Les dépenses de prévention**
- **Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante : rapport juin 2005-mai 2006**
- **Harcèlement moral : une obligation de résultat pèse sur les entreprises**
- **Traitement des ordinateurs usagés : l'incroyable chantier chinois !**
- **Objectifs de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire pour les quatre prochaines années**
- **Première étape pour le Plan santé-environnement**
- **Les Français accros aux médicaments psychotropes**
- **Événements du Liban : obligation de sécurité pour les entreprises**

#### Publications

- **"Mes vies d'Entrepreneur"**
- **"Histoire des syndicats (1906-2006)"**
- **"Rapport public 2006 - Sécurité juridique et complexité du droit"**
- **"Qualités des normes et sécurité juridique : un enjeu pour l'état de droit"**
- **"Les meilleures pratiques de management"**
- **"5 règles d'or pour développer votre entreprise"**
- **"Le mal français"**
- **"L'étrangeté française"**
- **"Le génie français" "**

#### Le livre du mois



#### **Le drame humain au travail**

*Croire que l'intérêt manifesté à l'égard des conditions de vie au travail date seulement de ces dernières années serait une erreur. Pour preuve, ce recueil de textes qui paraît sous le titre "Le drame humain au travail - Essais de psychopathologie du travail". On y trouve des études publiées par le psychiatre et thérapeute Louis Le Guillant (1900-1968) dont les thématiques prouvent la permanence des préoccupations des médecins à l'égard des drames vécus sur le plan professionnel dans certaines configurations délicates ... On constate avec un demi-siècle d'écart que si la forme change, les interrogations sur le fond perdurent.*

## Gestion des risques dans l'entreprise : une salutaire prise de conscience

Dans le numéro 6 de la Lettre d'Altersécurité parue en février, nous écrivions : "*Signe des temps et de l'évolution des mentalités, les journaux économiques et financiers ont largement ouvert leurs pages aux 14<sup>e</sup> Rencontres de l'Amrae, l'Association pour le management des risques et les assurances en entreprise, prouvant par cette initiative que la question de la prévention et de la gestion des risques constituent désormais une problématique à part entière, prise au sérieux tant par les managers que par les relais d'opinion*". En ce début d'été, Altersécurité persiste et signe !

Car les signaux témoignant de cette prise de conscience sont de plus en plus nombreux et les outils de mesure de plus en plus affinés. Ainsi, le 4 juillet dernier, le Ministère de l'écologie et du développement durable a présenté le bilan 2005 de l'action engagée pour l'inspection des installations classées, (DRIRE, services vétérinaires, STIIC à la préfecture de police de Paris), menée sous l'autorité des préfets. Avant d'examiner la nature des actions entreprises, rappelons rapidement comment est née cette préoccupation à l'égard des sites réputés dangereux.

### Le syndrome Seveso

On peut mesurer l'ampleur du changement des mentalités à l'égard de la gestion des risques en parcourant la grande presse qui n'a pas oublié de rappeler, le 10 juillet dernier, qu'il y a très exactement trente ans survenait le drame de Seveso. Souvenez-vous ! Près de Milan, une usine chimique d'un grand groupe suisse laissait échapper un nuage toxique. Voici la relation qu'en fait par exemple le quotidien Libération (10/07/06) : "*600 personnes sont évacuées et 2000 traitées pour empoisonnement. Pas de mort, mais 193 personnes, essentiellement des enfants, atteintes de chloracné, une grave maladie de la peau. 3300 cadavres d'animaux seront retrouvés dans les jours qui suivent à proximité du site. Un mois après, la décontamination de milliers d'hectares commence. Il faudra dix ans pour en venir à bout. Les maisons sont détruites, les terrains raclés et tous les matériaux contaminés enfouis dans deux immenses sarcophages en ciment armé*". Avec la montée en puissance du pouvoir de la télévision, le désastre prend rapidement une dimension mondiale, que consacra tristement quelques années plus tard, en 1984, l'affaire de L'Union Carbide à Bhopal en Inde. Là, le bilan humain sera terrible. Les estimations faites dix ans après s'échelonnent entre 6.495 et 16.000 morts, sans compter 50.000 handicapés.

Ceux qui auraient encore l'ombre d'un doute sur les risques encourus dorénavant par les responsables de site devraient méditer le commentaire lapidaire du journal Libération qui clôt l'article souvenir sur Seveso : "*personne n'a été condamné pour cet accident industriel*". Dans une configuration similaire, une telle impunité serait-elle encore pensable aujourd'hui, tant étaient grandes les failles dans le système ? C'est peu probable... Et d'ailleurs, les politiques et les services de l'Etat ne s'y sont pas trompés.

### Multiplication des contrôles

Commentant la présentation du bilan 2005 de l'action de l'inspection des installations classées par le Ministère de l'écologie et du

développement durable, le quotidien économique Les Echos évoque dans son édition du 7/07/06 un "*premier bilan positif de l'inspection des installations industrielles à risques*".

Examinons plus en détail les résultats présentés par le Ministère. "*En 2005, les 670 établissements "SEVESO seuil haut" (à hauts risques) ont tous été inspectés par l'inspection des installations classées, qui a examiné depuis 6 ans près de 1700 études de dangers. Ces études ont conduit 170 établissements à mettre en place en 2005, à la demande de l'inspection, des programmes d'amélioration de la sécurité. Les inspections menées dans les établissements "SEVESO" ont notamment mis en évidence des progrès à réaliser dans la mise en œuvre des systèmes organisationnels de gestion de la sécurité. L'inspection a engagé à la fin de l'année 2005 la réalisation des 124 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de priorité 1, qui doivent permettre d'apporter des solutions aux problèmes posés par le développement de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques*".

Par ailleurs, les autorités notent que "*les actions engagées depuis 4 ans par les inspecteurs ont permis de réduire de 30% environ (par rapport à 2000) les émissions industrielles de composés organiques volatils, précurseurs de la pollution à l'ozone, par les installations industrielles les plus importantes*". En matière de lutte contre la légionellose, "*l'inspection a identifié 13.500 tours aéro-réfrigérantes dans 7.500 installations de refroidissement qui ont donné lieu à environ 2.000 inspections*". Enfin le Ministère rappelle que "*les rejets des installations industrielles et agricoles les plus polluantes sont maintenant publiés sur un site Internet dédié, avec une approche cartographique d'accès simple : [www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr](http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr)*".

### Tous les secteurs d'activité concernés

Il ne faudrait pas croire pour autant que seules les activités industrielles ou sensibles sont concernées par cette démarche de précaution. Lors d'un entretien avec les internautes accordé au Journal du Management, (12/07/06 - voir le site <http://management.journaldunet.com>), un spécialiste de la question, Jean-Pierre Van Severen, note sans ambiguïté : "*A l'origine, les premiers services de risk managers se sont installés dans les industries à risques élevés (chimie, pétrochimie, gaz, pétrole...).* Aujourd'hui, les nouveaux textes sur les nouvelles régulations économiques en France et les lois Sarbannes-Oxley aux Etats-Unis ont invité toutes les entreprises, et notamment celles qui ont une activité financière importante, à mettre en place du contrôle interne, des systèmes qualité et bien entendu, du management des risques. On en trouve également dans la grande distribution. Je ne vois pas quels secteurs y échappent vraiment".

Poursuivant son effort pédagogique pour aider tous les partenaires à prendre conscience des évolutions en matière de santé au travail et santé publique, Altersécurité consacre le dossier de ce mois de juillet à une étude réalisée par deux spécialistes, Bernard Besson et Jean-Claude Possin, qui développent, dans le cadre de l'Institut Français de l'Intelligence Economique, (IFIE, voir leur site [www.ifie.net](http://www.ifie.net)), le concept d'intelligence des risques et de risque sécuritaire global. Une démarche qui vaut la peine d'être examinée de près...

## Intelligence des Risques et Risque Sécuritaire Global

*"Dans nos sociétés, la gestion des risques est devenue un acte de management incontournable, un métier à part entière dans les grandes entreprises et une préoccupation constante des petites et moyennes dont on connaît le dynamisme mais aussi la fragilité".* De fait, le terme de risque englobe de plus en plus de secteurs d'activité. Ce qui a conduit deux experts en ce domaine à développer le concept d'Intelligence des Risques et de Risque Sécuritaire Global dans une longue étude particulièrement fouillée intitulée justement "L'intelligence des risques".

Ces deux spécialistes ont une longue expérience de la question. Bernard Besson est membre fondateur du conseil d'administration de l'Association Française pour le Développement de l'Intelligence Economique (AFDIE). Il est membre du groupe Intelligence Economique de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (INHES) et du Centre d'Etude et de Prospective Stratégique (CEPS). Contrôleur Général de la Police Nationale, chargé de mission auprès du Haut Responsable à l'Intelligence Economique au cabinet du Premier Ministre, il participe cette année au lancement de l'Ecole Européenne d'Intelligence Economique qui ouvre ses portes à Versailles en septembre prochain. Jean-Claude Possin est consultant en entreprise, spécialiste de la sûreté et du risque managérial, vice-président du groupe intelligence économique de l'Institut Nationale des Hautes Etudes de la Sécurité (INHES) et enseigne également l'intelligence des risques dans différents mastères.

### L'importance du volet juridique

Bien construit, en dépit d'un champ d'investigation particulièrement vaste, agrémenté de fiches solidement étayées, l'ouvrage constitue un vade-mecum utile à tous ceux qui ont pour mission de gérer le risque pour protéger l'entreprise ou qui, plus simplement, veulent prendre conscience de l'étendue et de la pertinence de la question. *"La connaissance et l'appréhension opérationnelle des risques nécessitent une intelligence globale de tous les aléas, vulnérabilités, menaces et dangers qui guettent l'entreprise. L'actualité souvent tragique et la perception des risques par l'opinion, l'apparition de la victime, l'émergence du principe de précaution génèrent une véritable économie du risque qui fait éclater la grille de lecture traditionnelle que l'entreprise avait jusqu'à présent de ce phénomène et de sa gestion".*

Les auteurs dissèquent les différentes étapes qui ont fait passer l'entreprise du risque au principe de précaution, expliquent en quoi les crises et catastrophes ont généré de nouvelles attitudes, pointant du doigt le fait que l'opinion publique alertée se range d'emblée du côté des victimes. Ils passent en revue les différentes menaces et exposent les phases de mise en œuvre de la mission de protection, en insistant sur la manière optimale d'utiliser l'arsenal juridique. *"Les législateurs européens et nationaux définissent et sanctionnent la prévention ou l'absence de prévention de nombreux risques. Chaque auteur de la mission de protection doit comprendre que ses actes, sa mission, son métier s'inscrivent toujours dans un périmètre juridique qu'il convient de connaître et de maîtriser (responsabilité pénale, civile et administrative du chef d'entreprise). Le risque juridique est le premier des risques qui guettent l'entreprise".*

C'est là un impératif que nous rappelons régulièrement dans nos colonnes... et qui a d'innombrables facettes : droit de l'environnement (qui porte sur les bruits, les déchets, l'eau, la pollution atmosphérique, la protection de la nature, la prévention des risques naturels et technologiques, les activités industrielles polluantes, les installations classées, les opérations d'aménagement du territoire, les associations de défense de l'environnement et du cadre de vie), le droit des risques - naturels, majeurs. En ce qui concerne les installations classées, l'ouvrage fait le point bien évidemment sur les établissements dits "Seveso" évoqués dans l'éditorial de ce numéro d'Altersécurité.



### Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Bernard Besson et Jean-Claude Possin font ensuite le point sur toute la palette des risques entrepreneuriaux et managériaux, ceux liés au droit du travail et au code pénal - rappelant que le non-respect du droit du travail constitue pour l'entreprise un risque important - ceux qui portent sur la mise en danger d'autrui et le cortège d'obligations de prudence et de précaution qui en découle, sans oublier les risques managériaux liés à la sous-traitance.

Bien évidemment, ils rappellent que l'employeur a obligation de procéder à *"l'évaluation des risques afin d'améliorer les conditions de travail et accroître la santé et la sécurité des travailleurs. L'article L. 236-4 du code du travail impose la rédaction d'un bilan annuel de prévention des risques professionnels ; l'arrêté du 12 décembre 1985 en fixe le contenu. Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 complète le nouvel article R 230-1 du code du travail. Obligation est faite au chef d'entreprise de transcrire et de mettre à jour dans un document unique l'évaluation des risques dans son entreprise. Ce texte est entré en vigueur le 8 novembre 2002".*

Et ils précisent : *"cette évaluation est menée par la direction qui consulte et fait participer tous les acteurs présents sur le lieu de travail, directeurs, chefs d'entreprises, CHSCT, délégués du personnel, salariés etc. En s'appuyant sur l'ensemble des salariés, l'employeur peut ainsi s'assurer une bonne évaluation des risques".* Astucieusement, les auteurs montrent en quoi l'établissement de ce document unique s'intègre dans le processus plus général de détection des risques par le système d'intelligence économique. Et de rappeler que *"l'information n'est pas une matière figée, c'est un flux en perpétuelle évolution. Pour anticiper, il faut être à l'écoute, échanger, analyser, faire preuve d'humilité, avoir un esprit ouvert et curieux. Il faut être modeste et savoir s'approprier l'expérience des autres, savoir donner et échanger des informations de manière déontologique. L'identification de compétences dans les divers domaines de la protection et de l'exposition aux risques est devenue une obligation légale depuis l'instauration du document unique".*

## Une large palette de risques

Élargissant le spectre de leur étude, les auteurs vont ensuite formuler quelques recommandations pratiques en vue de la prise en compte de certains risques entrepreneuriaux et managériaux, en proposant à chaque fois un certain nombre de préconisations susceptibles d'y répondre :

l'affaiblissement du processus décisionnel,

le risque d'amnésie,

le risque assurantiel,

le risque de cécité technologique,

le risque client,

le risque concurrentiel,

le risque éthique,

le risque humain,

le risque d'image,

le risque informationnel,

le risque pays,

le risque produit,

le risque rupture d'approvisionnement,

le risque social,

et enfin le risque sociétal.

Bref, il faut apprendre à regarder le risque autrement : *"les incertitudes actuelles naissent de la complexité des analyses. C'est à nouveau le temps des investigations qui prévaut pour faire face aux lacunes des expertises. Là est le nouveau défi des années à venir"*.

### Prévoir et prévenir

Les auteurs consacrent enfin plus d'une centaine de pages à un autre volet bien précis de leur démarche qui vise à construire et piloter la mission de protection au profit de l'entreprise. *"La mission de protection ne s'improvise pas. Sa construction et son pilotage obéissent à une stratégie élaborée au sommet de l'entreprise. La protection n'est pas seulement une mission, elle est une fonction incarnée par un homme ou une femme exerçant de lourdes responsabilités. Le directeur de la gestion des risques coordonne en effet les activités de multiples acteurs. C'est à lui que revient la tâche de prévoir et de prévenir. Protéger efficacement implique de "revisiter" périodiquement tous les risques pour en mesurer l'évolution"*. Autant dire que la tâche est vaste ! A l'évidence, il faut ici l'intervention d'un spécialiste tant les paramètres envisagées sont divers et complexes.

Ce qu'en retiendra néanmoins le néophyte, c'est qu'une prise de conscience est nécessaire. Et que la prévention des risques n'est pas une posture défensive. Elle se doit d'être proactive. A cet égard, son étroite mise en corrélation avec les méthodes et la logique de l'intelligence économique peut à l'évidence s'avérer fructueuse. Laissons donc le mot de la fin à Bernard Bosson et Jean-Claude Possin : *"l'intelligence des risques utilise toutes les ressources de l'intelligence économique pour détecter les menaces. Elle met en évidence les concepts de risque sécuritaire global et de sécurité partagée, concepts qui s'intègrent dans la notion de sécurité économique d'entreprise. Elle apparaît dès lors comme un système, une nouvelle manière de fréquenter, d'aborder, de penser et d'agir sur les risques de l'entreprise toute entière."*

*"L'intelligence des risques"*, par Bernard Besson et Jean-Claude Possin, IFIE Éditions, 445 p., 39,90 €. On peut commander l'étude en allant sur le site <http://www.intelligence-des-risques.com/>

## VU DANS LA PRESSE



**Petits travaux : l'Inpes rappelle quelques précautions élémentaires à prendre.** L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) a lancé début juillet une campagne de prévention visant à sensibiliser les "bricoleurs occasionnels". En effet, près de 300.000 d'entre eux se retrouvent chaque année dans les services d'urgence suite à des accidents qui ont entraîné des chutes, des coupures, des brûlures, des écrasements, des électrocutions ou des intoxications, traumatismes les plus communément recensés. Les spécialistes de l'Inpes rappellent à cette occasion que la simple observation de quelques règles de bon sens peut éviter bien des drames.

Ainsi, avant de commencer, ils soulignent qu'il ne faut pas hésiter à demander conseil à un vendeur ou à un professionnel, qu'il vaut mieux acheter uniquement la quantité de produit nécessaire pour éviter le stockage, qu'il faut être en forme et apte à bricoler, qu'il convient d'ôter ses bijoux (alliances, bagues, montres, bracelets...), qu'il est impératif de vérifier que les vaccins (surtout le vaccin anti-tétanique) sont à jour, et bien sûr, qu'il est indispensable de lire soigneusement les étiquettes et les modes d'emploi des produits et du matériel. A cet égard, la brochure éditée rappelle le sens des principaux pictogrammes utilisés pour prévenir l'utilisateur des dangers potentiels. Il convient de se montrer vigilant y compris dans l'utilisation de produits qui peuvent paraître anodins comme les solvants, colles, vernis, vitrifiants, cires, décapants, diluants, etc. Le port de matériels simples de protection (masque, gants, bottes, casque, lunettes, protections auditives...) est également vivement encouragé.

Enfin, quelques mesures de bon sens sont rappelées comme ne jamais dépasser les doses prescrites par les fabricants, ne jamais mélanger les produits entre eux, ne pas transvaser un produit dans un autre emballage, refermer ces mêmes produits après usage puis les stocker en hauteur, etc.

Pour télécharger la brochure, [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

**Les comptes nationaux de la santé en 2005.** "Le montant total des dépenses de santé atteint 190,5 milliards d'euros en 2005, soit 3.038 euros par habitant et 11,14 % du produit intérieur brut, contre 11,07 % en 2004. En son sein, le montant de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) est de 150,6 milliards d'euros en 2005 (+3,9% en valeur et +2,7 % en volume par rapport à 2004)". C'est sur ce constat que s'ouvre la note *Etudes et Résultats* n° 505 de juillet 2006 publiée par la Drees, Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation des Statistiques du Ministère de la Santé. Une analyse plus fouillée permet de comprendre l'articulation globale de cette progression. "Cette progression porte la part de la CSBM dans le PIB à 8,81 % contre 8,74 % en 2004. La croissance des prix des soins et biens médicaux (+1,1%) poursuit le ralentissement entamé en 2004 (+1,7% après +3,0 % en 2003). Un ralentissement s'amorce également pour les volumes de soins consommés (+2,7 % contre +3,4 % en 2004). Comme cela s'observe depuis 1997, c'est encore le médicament qui contribue le plus en 2005 à la croissance de la consommation en volume, suivi par le secteur hospitalier et les soins ambulatoires. La part de la Sécurité sociale et des organismes complémentaires dans le financement des dépenses de santé diminue de 0,27 point en 2005, le reste à charge des ménages augmentant à proportion (+8,74% contre +8,47 % en 2004). La dépense nationale de santé, agrégat retenu pour les comparaisons internationales, représente 10,6 % du PIB en 2005 (+0,1 point par rapport à 2004). En 2004, avec un ratio de 10,5 %, la France se situait en 4e position des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)".

Pour télécharger la note de 8 pages, [www.sante.gouv.fr/drees](http://www.sante.gouv.fr/drees)

**Les dépenses de prévention.** Dans une note précédente - note n° 504 de juillet 2006 - la Drees, Direction de la Recherche, des Etudes et de l'Evaluation des Statistiques du Ministère de la Santé, dresse un bilan en matière de dépenses de prévention et dépenses de soins par pathologie en France. "En 2002, la France a consacré 10,5 milliards d'euros à la prévention, soit 6,4 % de la dépense courante de santé, la moitié étant destinée à éviter la survenue d'une maladie ou d'un état indésirable, un quart au dépistage des maladies et un autre quart à la prise en charge des facteurs de risque ou des formes précoces de maladie. L'évaluation habituelle des dépenses de prévention des Comptes de la santé se limitait à 4,7 milliards d'euros. À ce premier montant s'ajoute 5,8 milliards d'euros identifiés comme des dépenses de prévention au sein de la consommation de soins et de biens médicaux. La partie de la consommation de soins et de biens médicaux qui ne ressortit pas à la prévention a pu être répartie par pathologie. Ainsi, les maladies cardiovasculaires représentent le poste le plus important (12,6 %), devant les troubles mentaux et les maladies ostéo-articulaires (respectivement 10,6 % et 9 %). Les affections de la bouche et des dents prédominent dans les dépenses de soins ambulatoires (28,3 %) et les maladies circulatoires et les troubles mentaux concentrent à eux deux plus du quart des dépenses hospitalières". On lira tout particulièrement la première partie de l'étude qui propose une réflexion sur les limites entre prévention et soins.

Pour télécharger la note de 8 pages, [www.sante.gouv.fr/drees](http://www.sante.gouv.fr/drees)

**Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante : rapport juin 2005-mai 2006.** "Les indemnités aux victimes de l'amiante ne progressent plus". Tel était le titre d'un très intéressant article consacré par le quotidien *Les Echos* (10/07/06) au rapport d'activité juin 2005-mai 2006 transmis au Parlement par le Fiva (Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante). "Après des années de montée en charge très dynamique, la facture de l'indemnisation des malades de l'amiante semble atteindre un plafond" note le journaliste, précisant que le Fiva "fait certes état d'une croissance du nombre de nouveaux malades qui dépasse les prévisions, avec 8.469 demandes d'indemnisations reçues en 2005 (+ 5,3 %) et une tendance qui se confirme début 2006 (+ 6,3 % depuis le 1er janvier). De même, un cap symbolique vient d'être franchi, puisque le montant cumulé des indemnisations versées depuis la création du Fiva, en 2001, a atteint 1,031 milliard d'euros au 31 mai. Mais, dans le même temps, la part consacrée à des maladies malignes (cancers) tend à diminuer, à l'inverse des versements au titre de maladies dites bénignes. "Cela explique que la hausse des dépenses du Fiva en 2005 soit un peu moins importante que celle qui avait été estimée", souligne le rapport. Le montant des indemnisations versées a représenté 400 millions l'an dernier, contre une prévision de plus de 500 millions. De même, le Fonds estime que, "compte tenu des nouvelles caractéristiques des demandes, les dépenses d'indemnisation en 2006 ne devraient pas dépasser celles constatées en 2005".

Semblable orientation n'est pas négligeable pour les années à venir. "Cette stabilisation inattendue, qui pourrait se confirmer en 2007 selon le rapport, devrait permettre de limiter à 49 millions d'euros le déficit du Fiva cette année, alors que la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre dernier avait prévu un solde négatif de 145 millions d'euros. Autre effet bénéfique : le Fonds aura moins à puiser dans ses réserves. Le résultat cumulé depuis 2001, qui devait être ramené à zéro fin 2006, serait finalement excédentaire de 203 millions d'euros. La contribution de la Sécurité sociale pour équilibrer le Fiva, qui ne cessait d'augmenter, pourrait donc, enfin, se stabiliser".

A noter que curieusement, le rapport n'est pas à ce jour disponible sur le site du Fiva, mais est par contre téléchargeable (87 pages) sur le site des *Echos*, [www.lesechos.fr/](http://www.lesechos.fr/)

**Harcèlement moral : une obligation de résultat pèse sur les entreprises.** Tel était le titre d'un article fort bien fait publié dans le quotidien *La Tribune* en date du 10/07/06. En effet, note Frédéric Hastings, "dans un arrêt récent, la Cour de cassation étend l'obligation de sécurité de résultat au harcèlement moral. Les entreprises sont ainsi davantage à la merci d'une condamnation à verser des dommages et intérêts aux salariés victimes. Amiante, tabagisme au travail... L'employeur est désormais aussi tenu à une obligation de sécurité de résultat en matière de harcèlement moral. Dans un arrêt rendu le 21 juin dernier, la chambre sociale de la Cour de cassation a franchi une nouvelle étape. "À ma connaissance, c'est la première fois que la Haute Juridiction étend l'obligation de sécurité de résultat au harcèlement moral", confirme Christophe Plagniol, avocat chez CMS Bureau Francis Lefebvre. Selon la chambre sociale de la Cour de cassation, l'employeur ne peut pas en effet s'exonérer de sa responsabilité malgré l'absence de faute de sa part".

Deux éléments méritent en outre d'être mis en valeur. D'une part, "la responsabilité personnelle d'un salarié ne dédouane pas pour autant l'entreprise de sa responsabilité. En raison de son obligation de sécurité de résultat, celle-ci peut être tenue à verser des dommages et intérêts à ses salariés victimes de harcèlement moral. Un plan de prévention interne efficace s'avère donc encore plus indispensable afin d'éviter tout écart de conduite de l'un des salariés, notamment chez les managers". Ensuite, "même en l'absence d'instances représentatives du personnel, les PME ne peuvent pas occulter la prévention contre les risques de harcèlement moral. Sans oublier de mettre l'accent sur la formation des managers pour les sensibiliser à la question". Il s'agit donc là d'un tournant important que les directions doivent désormais prendre en compte.

Pour découvrir l'article dans son intégralité, [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) ; voir également une très intéressante tribune de Marie Hautefort - Editions Lamy - dans Les Echos du 4/07/06 intitulée "Harcèlement : l'employeur responsable à 100%", [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr)

**Traitement des ordinateurs usagés : l'incroyable chantier chinois !** La grande presse s'est récemment émue des conditions déplorables dans lesquelles les ordinateurs usagés de l'occident se trouvent traités par de petites mains en Chine, à Guiyou très exactement. "Guiyou est au cœur d'un désastre incontrôlé. Grande consommatrice de métaux lourds et de dérivés toxiques, l'électronique n'est une industrie propre que dans les catalogues. En fin de cycle, le mercure, l'arsenic, le chlore, le cadmium et surtout le plomb finissent dans la rivière", note Le Figaro (12/07/06). Quand on sait que les petites mains en charge de ce travail ingrat et dangereux de désossage des ordinateurs sont payées 50 euros par mois en moyenne, on ne s'étonne plus de voir 80 % des déchets électroniques de la planète prendre la route de l'Asie ! "L'économie du système est irrésistible. Côté offre, le monde change de plus en plus souvent d'ordinateur, d'imprimante et aujourd'hui de téléphone portable, gadget qu'un expert déplore comme "un concentré de produits toxiques". Chaque innovation gonfle les rebuts et fait trimer les échoppes de Guiyou. Côté demande, l'envolée du cours des métaux, elle-même dopée par les besoins chinois, assure de juteux profits". Même analyse pour Le Monde 2 en date du 8/07/06 qui évoque "un miracle économique pour une poignée de petits patrons d'ateliers, un drame humain pour leurs employés, une catastrophe écologique pour la région".

Pour en savoir plus, [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) et [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

**Objectifs de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire pour les quatre prochaines années.** C'est le 5/07/06 qu'a été signé le contrat quadriennal d'objectifs de l'IRSN par les cinq ministres de tutelle de l'Institut, un premier contrat d'objectifs qui engage l'IRSN auprès de l'État pour la période 2006-2009. Ce document "définit l'approche stratégique d'ensemble retenue pour permettre à l'Institut de remplir pleinement ses missions et décrit ses objectifs scientifiques et techniques majeurs".

De l'aveu même de l'INRS, "ce contrat consolide le positionnement institutionnel de l'IRSN en tant qu'acteur important du dispositif français de maîtrise des risques nucléaires et radiologiques : il engage l'Institut à poursuivre l'optimisation de ses actions d'appui technique aux pouvoirs publics, à répondre de mieux en mieux aux attentes de l'ensemble de ses interlocuteurs (autorités, industriels, CLI, ...) acteurs de la société, et à jouer un rôle de premier plan au niveau européen et international. Les programmes de recherche et d'études continueront de représenter une fraction importante et équilibrée de l'action couverte par l'IRSN au sein du programme "Recherche dans le domaine des préventions des pollutions et des risques", piloté par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, et prendront en compte les priorités liées à l'ensemble de ces orientations et à l'évolution des technologies et des choix industriels. Le contrat organise ces programmes selon sept grands défis scientifiques et techniques qui prennent en compte l'ensemble des questions liées à la sécurité nucléaire du parc d'installations existantes ou futures et les besoins en matière de protection des populations et de l'environnement au regard des rayonnements ionisants".

Pour télécharger les 33 pages du dossier, [www.irsn.org/](http://www.irsn.org/)

**Première étape pour le Plan santé-environnement.** Adopté le 21 juin 2004 pour une durée initiale de cinq ans, le Plan National Santé Environnement (PNSE) répond aux exigences définies par les orientations de la Charte de l'environnement et dans la stratégie européenne de l'Organisation Mondiale de la Santé. Une communication en Conseil des ministres présentée le 5/07/06 a dressé un bilan des actions réalisées et a présenté les nouvelles actions de l'année 2006. Pour les autorités, "l'impulsion créée par le plan se traduit par des avancées significatives dans le domaine de l'eau, des substances chimiques, de la qualité de l'air intérieur, de la pollution atmosphérique, du bruit, de l'amiante ou des risques émergents".

Pour plus d'informations, [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

**Les Français accros aux médicaments psychotropes.** "La dépense pharmaceutique des Français – plus de 30 milliards d'euros en 2004 – place la France au deuxième rang, après les Etats-Unis, parmi les pays de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE). S'agissant plus particulièrement des médicaments psychotropes, la consommation française est la plus importante de celles des autres pays de l'Union européenne". C'est sur ce constat inquiétant que s'ouvre le tout dernier rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé rendu public à la fin juin, fruit d'une étude réalisée par l'INSERM et l'Université Victor Segalen de Bordeaux 2. "S'interrogeant sur les raisons du niveau élevé de la consommation française et sur ses conséquences en matière de santé publique, les membres de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) ont souhaité disposer d'un état des lieux de la situation en France, afin de déboucher sur des recommandations argumentées. Le cahier des charges de l'étude a été structuré autour de six questions portant sur :

- les caractéristiques et les spécificités de la consommation de médicaments psychotropes en France par comparaison avec les autres pays européens ;
- les principaux facteurs explicatifs de l'évolution de la consommation dans notre pays ;
- l'utilisation des médicaments psychotropes au regard des bonnes pratiques ;
- l'efficacité des actions engagées par les pouvoirs publics et l'assurance maladie afin de lutter contre les prescriptions inadaptées ;
- les alternatives thérapeutiques ;
- la dépendance aux psychotropes".

Le rapport (500 pages !) peut être téléchargé sur le site de l'Assemblée nationale, [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

**Événements du Liban : obligation de sécurité pour les entreprises.** Les dramatiques événements survenus ces derniers jours au Liban ont remis sur le devant de la scène l'obligation de sécurité des entreprises à l'égard de leurs employés, y compris dans les zones à risques. La presse économique ne s'y est pas trompée qui a consacré plusieurs articles à cette délicate question. Dans un très pertinent encadré, le quotidien La Tribune du 18/07/06 ([www.latribune.fr](http://www.latribune.fr)) a rappelé que *"la responsabilité des auteurs d'un attentat n'exclut pas pour autant la responsabilité d'une entreprise française ayant des salariés expatriés au Liban. Depuis la jurisprudence "amiante", une société a une obligation de sécurité de résultat vis-à-vis de son personnel"*, rappelle le journal, étayant son argumentation sur la malheureuse affaire de l'attentat de Karachi en 2002 qui avait visé des ingénieurs français détachés par la Direction des Constructions Navales au Pakistan. Le tribunal avait alors estimé que *"l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié"* et avait condamné l'employeur au motif *"qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver"*. Le quotidien économique constate donc que *"plus le risque grandit, plus il est difficile à une entreprise de préserver la sécurité de ses expatriés, à moins de les rapatrier sous la protection de l'armée"*. Une impasse que ne connaissent pas les entreprises anglo-saxonnes qui ont recours à des SMP, sociétés militaires privées, interdites sous cette forme en France.



## PUBLICATIONS

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs internautes d'ALTERSECURITE un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces recensions constituent de simples éclairages destinés à mieux appréhender les motivations des scientifiques, des universitaires, des chercheurs et des journalistes qui s'intéressent de près ou de loin aux délicates questions de la santé et de la sécurité au travail.

Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment. La dimension psychologique ne doit pas être ignorée en un temps où les angoisses et les peurs ressurgissent avec une puissance inavouée dans un monde inquiet, en quête de sens et de repères.

**"Mes vies d'Entrepreneur", par Yvon Gattaz**, Fayard, 342 p., 20 €. A l'heure où le capitalisme financier semble étendre sa logique à toute la planète, ce petit livre signé par un patron "à l'ancienne" permet de mesurer le gouffre existant entre un entrepreneur et un "cost-killer". Car qu'on le veuille ou non, l'entrepreneur est avant tout un créateur. *"Le créateur vit effectivement dans son rêve, et il ne faut ni le réveiller ni le décourager. Il rêve de faire fortune sans savoir que le fisc vertueusement vigilant veillera sur ses biens et les limitera sans appel. Il rêve d'innover, de fabriquer, de vendre, d'exporter, d'embaucher, d'animer des équipes motivées. C'est le plus beau des rêves qui parfois se réalise, et son entreprise artisanale naissante deviendra alors petite, puis moyenne et performante."* Yvon Gattaz a été un patron atypique et le portrait qu'il laisse de ses "vies d'entrepreneur" est à bien des égards attachant.

Atypique, Yvon Gattaz l'est d'abord par ses origines : des parents enseignants, ignorant tout de l'entreprise, des études sages et brillantes - maths spé, Ecole centrale - bref, il aurait pu se contenter d'aller "pantoufler" confortablement dans une grande structure publique ou privée. Non, avec son frère, ils veulent créer leur affaire, mêler en une même expérience l'amour des sciences et la joie d'entreprendre ! C'est ainsi qu'ils inventent en juin 1952 la fiche coaxiale de télévision qui raccorde le poste à l'antenne. Il a 27 ans lorsqu'ils fondent une SARL, Radiall, tapie dans un local vieillot dans une cour du XI<sup>e</sup> arrondissement. Tout le monde ne voit pas d'un bon œil cette entreprise naissante ! *"Descendre socialement d'une position d'ingénieur en chef dans un grand groupe au rang d'artisan de fond de cour aux mains pas très blanches était considéré à l'époque comme une chute sociale verticale par l'entourage et la famille"*... L'entreprise existe toujours. Et a prospéré. En 2004, Radiall s'est vu décerner le Prix du meilleur fournisseur mondial de composants par Boeing. *No comment !* Yvon Gattaz connaîtra d'ailleurs une destinée hors du commun, puisque, comme il l'explique ingénument, il va jouer les bernard-hermite en se glissant *"dans la coquille d'institutions prestigieuses : au CNPF de 1981 à 1986, à l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1989, aventures exceptionnelles pour un ingénieur-créateur d'entreprise industrielle"*. Nombre de chefs de petites et moyennes entreprises se reconnaîtront dans cette saga bon enfant et au ton résolument optimiste, où l'humour comme la lucidité et le pragmatisme sont omniprésents.

**"Histoire des syndicats (1906-2006)", par Dominique Andolfatto et Dominique Labbé**, Seuil, 381 p., 24 €. Le néophyte est souvent déconcerté quand il aborde la question syndicale. Hésitant entre apologie et répulsion, il lui est souvent difficile de se faire une idée juste de ce qu'est l'univers syndical. Réalisé par deux universitaires spécialistes de science politique, cet ouvrage dresse le bilan de cent ans de syndicalisme dans notre pays, depuis l'adoption le 13 octobre 1906 à Amiens d'une motion d'orientation adoptée à la quasi-unanimité à l'occasion du congrès de la Confédération générale du travail, motion qui passera à la postérité sous le nom de "Charte d'Amiens". Comment se fera le passage de la grève générale (1906) à l'"Union sacrée" (1914) ? Sur quel mode s'organisera le syndicalisme dans la France de la "Belle époque" ? A quelles difficultés insurmontables seront confrontés les appareils dans les années 1922-1939 ? Comment se déroulera l'Occupation puis la Libération du point de vue des syndicats ? Quel rôle jouera le syndicalisme au cours des Trente Glorieuses ? Et enfin pourquoi assiste-t-on à un reflux de la syndicalisation alors qu'à l'heure de la mondialisation, les salariés sont de plus en plus isolés et démunis ? Autant de questions passionnantes auxquelles les auteurs s'efforcent de répondre en donnant de nombreux repères. Simple, bien structuré, l'ouvrage permet de dénouer en partie l'écheveau éminemment complexe du tissu syndical français. Et les auteurs n'hésitent pas à souligner les enjeux auxquels il se trouve confronté : *"Cent ans après le congrès d'Amiens, le syndicalisme français aurait-il besoin d'une nouvelle "charte" pour une "refondation démocratique" des relations au travail ? L'histoire exposée dans ce livre suggère quelques pistes : réviser les règles de la représentativité syndicale, rendre transparentes les ressources des organisations, dégager de véritables espaces de négociations dans l'entreprise, permettre à la majorité des salariés concernés de se prononcer sur les accords signés en leur nom... Faute de ce nouveau souffle, on s'enfoncera, chaque jour davantage, dans une combinaison curieuse d'un discours libéral et d'une intervention croissante de l'Etat, transformé en "pompier social". Quant au patronat et aux syndicats, ils continueront à offrir un simulacre de dialogue entre "partenaires sociaux", d'autant plus présents dans les médias qu'ils sont plus étrangers à la société."*

**"Rapport public 2006 - Sécurité juridique et complexité du droit"**, collectif, La Documentation Française, 416 p., 28 €. Il s'agit là de la jurisprudence et des avis 2005 du Conseil d'Etat, thème que nous avons déjà traité dans les colonnes d'Altersécurité. L'ensemble est scindé en deux grandes parties : *"La première fait le bilan de l'activité juridictionnelle et administrative du Conseil et présente les avis rendus par le Conseil d'Etat au cours de l'année 2005. La seconde partie thématique relative à la "sécurité juridique et à la complexité du droit" revient sur ce constat préoccupant : la France légifère trop et légifère mal. Les causes de cette dégradation échappent pour certaines d'entre elles à la seule responsabilité des pouvoirs publics. Ainsi en est-il du développement considérable des conventions internationales, bilatérales ou multilatérales qui, une fois ratifiées ou approuvées, entrent en vigueur sur notre sol avec une autorité supérieure à celle des lois. Le caractère foisonnant du droit communautaire constitue le second des facteurs sur lesquels les pouvoirs publics nationaux n'ont pas de prise directe. Une autre série de causes de la complexité du droit relève de l'organisation de nos propres institutions. Le rapport examine les effets néfastes de cette conjugaison de facteurs pour le législateur, à la fois contraint par les impératifs résultant du droit international et communautaire, submergé par des projets trop longs et trop complexes, et parfois même contourné. Il en analyse les conséquences pour la société, et dénonce l'effet néfaste exercé sur notre compétitivité économique extérieure. Enfin, s'inspirant d'expériences étrangères intéressantes et de travaux parlementaires, le rapport s'attache à ouvrir de nouvelles pistes de travail destinées à favoriser un accès au droit à la fois plus sûr et plus aisé."*

**"Qualités des normes et sécurité juridique : un enjeu pour l'état de droit"**, dossier de la Documentation française, accessible sur le site [www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers). Dans la même logique que l'ouvrage précédent, il s'agit ici d'une approche ce problème majeur que constitue la complexité toujours croissante de notre monde moderne. *"Prolifération des textes, instabilité des règles, dégradation de la norme : en affectant la sécurité juridique, ces dérives menacent l'Etat de droit. Le rapport public du Conseil d'Etat en 1991 soulignait déjà les causes et les effets de la "surproduction normative", de la "précarité croissante de la règle" et de l'insuffisante qualité des textes. Ces phénomènes contemporains engendrent une complexité du droit, à laquelle les citoyens, les entreprises, les élus et les juristes, sont quotidiennement confrontés. Le débat a récemment rebondi, avec les prises de position du Président de la République, des présidents des assemblées parlementaires, du Président du Conseil constitutionnel, du Vice-président du Conseil d'Etat... Des éléments de solution ont été étudiés, notamment par les rapports Mandelkern (2002) et Lasserre (2004). De nouvelles circulaires du Premier ministre sont intervenues en 2003 en matière de qualité de la réglementation, tandis qu'un important travail de simplification du droit a été entrepris. Mais le constat dressé par le Conseil d'Etat dans son rapport 2006, quinze ans après sa première mise en garde, révèle peu d'améliorations. L'urgence et le rythme rapide auxquels est soumise l'élaboration des normes ont limité la portée des efforts entrepris, malgré des progrès dans le domaine de l'accessibilité, notamment par la codification et les bases de données. Plusieurs voies de réforme sont avancées, qu'il s'agisse de mieux utiliser les procédures constitutionnelles en vigueur, d'envisager de nouvelles formes d'intervention du Parlement, une meilleure information et un accès facilité des citoyens au droit. Au-delà des seuls juristes, cette question concerne aujourd'hui l'ensemble des citoyens, tant ses enjeux sociaux et économiques sont essentiels dans un Etat de droit"*

**"Les meilleures pratiques de management"**, par Jean Brilman et Jacques Hérard, Editions d'Organisation, 610 p. 32 €. Sous l'effet du processus de globalisation des échanges et de mondialisation de l'économie, il est patent que les pratiques de management sont elles aussi en perpétuelle évolution. Pour les auteurs, *"obtenir performance et compétitivité implique de : créer de la valeur pour l'actionnaire, mais aussi pour les clients, les partenaires et le personnel, en conformité avec les principes du développement durable, prendre en compte la mondialisation dans les stratégies et la Chine comme marché et partenaire industriel, pratiquer une politique d'innovation active reposant sur une information pertinente et des méthodes efficaces, atteindre des niveaux élevés de productivité et de coûts bas grâce au World Class Manufacturing et à la maîtrise de la logistique, manager le changement avec des méthodes basées sur une large expérience, gérer les compétences, les politiques de rétribution et le capital humain en incluant la pratique du coaching, mener une approche raisonnable de la gouvernance d'entreprise"*.

Cette sixième édition d'un ouvrage en passe de devenir un classique du genre répond à une attente évidente. *"Cela signifie que des valeurs, des doctrines, des méthodes ou des outils du management sont en train d'apparaître et de se diffuser. Mais rien en cette matière ne se fait en un jour. Il en est ainsi pour la plupart des pratiques de management qui vont s'étendre à une grande population d'entreprises. Elles sont imaginées et expérimentées par des entreprises audacieuses et créatives, il faut bien l'admettre. Elles sont repérées par des consultants, des formateurs ou des professeurs d'universités qui les font connaître à d'autres entreprises qui les implantent à leur tour. Puis vient la notoriété de la méthode dans les médias et la mode se transforme en phénomène social."*

Les auteurs justifient cette réédition par le fait que *"les principales tendances managériales continuent de se mettre effectivement en place dans la plupart des entreprises à un rythme variable suivant les secteurs économiques et les pays (...) Depuis octobre 2003, les managers ont assisté au dégonflement des espoirs de croissance et de bénéfices liés aux nouvelles technologies se traduisant par un dégonflement de la valeur des actifs boursiers, la ruine et le renouveau de quelques entreprises du secteur des télécommunications, et des scandales financiers tels que Enron et Vivendi Universal. Faillites et scandales ont jeté un doute sur la réalité des comptes des entreprises cotées, la crédibilité des auditeurs et des analystes financiers, et surtout sur les finalités guidant les dirigeants. L'avènement de la zone euro, la montée en puissance de la Chine et de l'Inde constituent la nouvelle donne économique sur fond de conflit violent et de tsunami en Asie. Tous ces facteurs conduisent à une réforme de certaines pratiques de management qui méritent d'être signalées dans une nouvelle édition."*

**"5 règles d'or pour développer votre entreprise", par Jacques Neyrinck**, Editions d'Organisation, 134 p., 18 €. *"Toute entreprise fait face au risque de mourir un jour. La croissance est donc vitale pour tous les entrepreneurs. Prendre des parts des marchés, développer son chiffre d'affaires, accroître sa rentabilité, dégager des bénéfices, sont peut-être des objectifs réalisables aujourd'hui. Mais comment les garantir à plus long terme ?"* Jacques Neyrinck enseigne à l'ESSEC, l'École Centrale de Paris, à l'Institut International du Management et à l'ENSIIE (Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise). Il est également l'auteur des livres *"Les paradoxes du marketing"* (octobre 2000) et *"Le marketing sans marketing"* (novembre 2002), toujours aux Editions d'Organisation. Sa démarche reste fidèle sa philosophie : *"aider les entreprises à développer, au-delà des théories à la mode, leur propre capacité de réflexion pour générer une croissance de longue durée"*. Plus que de grandes théories, c'est en effet de quelques règles simples et de bon sens dont ont besoin des chefs d'entreprise trop souvent débordés et accaparés au quotidien, au point de n'avoir plus le recul nécessaire pour voir les opportunités qui se présentent à eux. En quelques règles simples, Jacques Neyrinck invite le "lecteur-chef d'entreprise" à reconsidérer sa ligne de pensée, à en vérifier le bien-fondé et la pertinence, à réfléchir aussi sur la sélection de son marché, sur la construction de sa relation client, sur sa politique des prix et sur son modèle de croissance.

**"Le mal français", par Alain Peyrefitte**, Fayard, 619 p., 25 €. Réédition bienvenue d'un texte vieux de plus d'un quart de siècle et qui n'a néanmoins pas pris une ride ! Préfacé par Hélène Carrère d'Encausse, il constitue un roboratif exercice de réflexion sur nous-même. A l'heure où tous les décideurs s'accordent à reconnaître qu'une réforme en profondeur de notre système est inéluctable, ce livre apparaît comme un socle idoine pour engager l'exercice de la pensée sur notre devenir. Clair, bien écrit, il nous apparaît aujourd'hui assez prophétique. Pour qu'il reste autant d'actualité, il faut à l'évidence que bien des traits de notre société et bien des facettes de notre caractère n'aient pas changé d'un pouce, ce qui pose à l'évidence la question de notre faculté d'adaptation dans ce monde globalisé du XXI<sup>e</sup> siècle. On se réglera de multiples formules à l'emporte-pièce, pleines de malice et de bon sens... *"Pour les sociétés centralisées, tout changement est une agression", "l'innovation a besoin de liberté. Les innovateurs sont comme des canards sauvages. Si on veut les domestiquer, ils perdent leur sens de l'orientation", "Pour l'intelligence latine, en cas d'échec, ce sont toujours les faits qui ont tort. Le ciel des idées est notre patrie. Nous n'aimons pas en descendre"...*

**"L'étrangeté française", par Philippe d'Iribarne**, Seuil, 290 p., 21 €. Le sous-titre en forme de question donne le ton : *"le modèle social français est-il soluble dans la mondialisation ?"* Directeur de recherches au CNRS, l'auteur examine la France et les Français en crise. A ses yeux, cette crise est structurelle. Elle est liée à notre nature même, à la manière dont nous nous voyons agir et être. Aux yeux du monde, nous sommes étranges. Et nous hésitons à entrer de plain-pied dans ce nouveau jeu mondialisé, qui nous fait peur parce qu'il remet en cause ce que nous croyions établi pour toujours. *"Qu'est-ce qu'être libre ?"* interroge-t-il d'emblée. Comment vivons-nous le rapport à la loi et à l'autorité ? De quelle manière pouvons-nous nous adapter aux exigences du marché du travail tout en nous arc-boutant sur nos statuts ? Et à chaque étape, Philippe Iribarne fait un aller-retour entre les conceptions françaises et anglo-saxonnes.

A l'évidence, nous avons une appréhension obsolète des rapports entre l'économique et le social. Ce qui complique encore davantage notre capacité à résister à la pression du marché. Et explique notre décalage face aux défis d'aujourd'hui et plus encore de demain. *"La France "du bas" est sommée d'accepter d'innombrables réformes, du recul de l'âge de la retraite à la "flexibilisation" de l'emploi ou à la privatisation des entreprises publiques, réformes dont, est-il affirmé, souvent avec raison, le pays a absolument besoin. Mais pourquoi les accepterait-elle ?"* La perte du sens de l'intérêt général, le manque du sens de l'exemple de la part d'élites méprisantes, l'oubli des règles élémentaires qui permettent la vie en commun en fonction de la recherche du bien commun font que peu à peu, année après année, notre modèle social s'est délité. *"Comment éviter, dès lors, que ne règne un climat délétère, entre luttes mesquines pour la défense de petits intérêts et désengagement à l'égard d'un monde décevant, que peut accompagner la culture douillette des "35 heures" ? Pendant ce temps les laissés-pour-compte hésitent entre découragement et révolte"...*

**"Le génie français", par Michel Guénaire**, Grasset, 181 p., 9,90 €. *"La France suit un modèle de développement. C'est le "modèle français", source à la fois d'attachement et de rejet des Français, repère et handicap de la nation. Ce modèle ne se résume pas à un système de protection sociale. Il est également un modèle politique, économique et culturel, où se croisent un rôle de l'Etat pour les besoins de l'ordre social et un goût profond de la liberté politique dans la société. Une évolution du monde, née dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'a heurté de plein fouet. Cette évolution, sous le vocable de la mondialisation, a désigné un autre modèle de développement reposant sur un marché sans frontières des biens et des capitaux et un même conditionnement de l'homme par-delà les nations."* Ainsi s'ouvre le "Le génie français" de Michel Guénaire.

Le constat est juste. Mais au lieu de refuser le réel, l'auteur s'efforce de mettre en évidence l'intérêt qu'aurait notre pays à accepter le défi de la mondialisation, non en se repliant sur lui-même, mais en jouant de ses meilleurs atouts. Et pour gagner, il lui faut conserver et surtout affirmer son identité. *"Un Français restera un Français aussi longtemps qu'un Anglais restera un Anglais. La réduction des types sur le plan de l'interprétation historique serait la pire. L'analyse historique de la mondialisation devra toujours respecter le caractère des nations. C'est ainsi que les cultures sont vivantes, tandis que les civilisations sont mortelles"*. Pour lui, c'est simple : "il s'agit de refaire aimer la France." Et la leçon à tirer de nouveau défi auquel nous nous voyons confrontés est patente : *"La France doit retrouver le fil d'une expérience ininterrompue dans son histoire. Le génie français peut prendre part à la marche du monde avec ses références utiles et ses réformes nécessaires"*. En ces temps de sinistrose, le message est roboratif !

## LE LIVRE DU MOIS

*"Le drame humain au travail - Essais de psychopathologie du travail",*

par Louis Le Guillant - préfacé par Yves Clot, Erès éditions, 263 p., 15 €.

Louis Le Guillant

**Le drame humain  
du travail**  
Essais de psychopathologie  
du travail

Préface par Yves Clot

**erès**  
Collection du travail



Croire que l'intérêt manifesté à l'égard des conditions de vie au travail date seulement de ces dernières années serait une erreur. Pour preuve, ce recueil de textes qui paraît sous le titre *"Le drame humain au travail - Essais de psychopathologie du travail"*. On y trouve des études publiées par le psychiatre et thérapeute Louis Le Guillant (1900-1968) dont les thématiques prouvent la permanence des préoccupations des médecins à l'égard des drames vécus sur le plan professionnel dans certaines configurations délicates : incidences psychopathologiques de la condition de "bonne à tout faire", névroses des téléphonistes, ou encore ce chapitre qui évoque un mal endémique, "jeunes "difficiles" ou temps difficiles"... On constate avec un demi-siècle d'écart que si la forme change, les interrogations sur le fond perdurent.

### Des problématiques d'une constante actualité

On doit l'initiative de la réédition de ces textes à Yves Clot, professeur titulaire de la chaire de psychologie du travail du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) à Paris. *"Le monde du travail d'aujourd'hui n'a rien à envier à celui que Le Guillant a connu, fréquenté et décrit dans les années 1950-1960, prévient Yves Clot. Il a changé certes. Mais en entraînant beaucoup de travailleurs à faire l'expérience, souvent douloureuse, que tout changement n'est pas nécessairement un progrès. Mieux, dans les bouleversements en cours, une part grandissante de femmes et d'hommes, écartés du travail par un chômage durable, ont fini par éprouver le sentiment d'être tout simplement superflus"*. Et d'enfoncer le clou en établissant un parallèle avec les récents événements qui ont enflammé les banlieues : *"on n'a sûrement pas fini de mesurer les dégâts d'un désœuvrement social dont les jeunes générations font particulièrement les frais. Le texte sur les jeunes, publié ici et daté de 1961, permet pourtant déjà d'en comprendre les ressorts alors même que l'année 2005 aura vu ces mêmes ressorts rejouer dramatiquement dans la révolte sociale des banlieues populaires que la France a connue"*.

De fait, lorsque l'on lit, sous la plume de Le Guillant en 1961 que *"les univers jadis assez limités, fermés et cohérents, où vivaient la plupart des jeunes ont éclaté. Ils se sont ouverts sur un monde de controverses et de conflits, de questions sans réponses, de tentations insatisfaites et de promesses non tenues"*, on ne peut qu'approuver Yves Clot lorsqu'il apporte ce commentaire : *"le moins que l'on puisse dire est que, écrites il y a plus de quarante ans, ces lignes n'ont guère vieilli et qu'elles valent, bien au-delà du monde de la jeunesse, pour le monde du travail tout entier. Regardée ainsi, la condition n'est pas réductible à un moule social"*.

## Déséquilibres au travail et mal-être des salariés

Le malaise au travail s'est modifié voire amplifié sous l'effet des nouvelles contraintes. Poursuivant les analyses conduites par Le Guillant, Yves Clot explique : *"ce sous-emploi chronique qui installe un vrai sous-développement humain au cœur même de pays hautement industrialisés n'est que le revers de la médaille. Car l'exclusion sociale et le désœuvrement se nourrissent paradoxalement d'une intensification du travail maintenant bien repérée. L'activisme financier et les idéaux d'une suractivité sans états d'âme ont pris l'allure d'une religion dans beaucoup d'industries et de services. C'est à tel point que la déréalisation les guette. Du coup, sous la menace d'une subjectivité surnuméraire et laissée en jachère, l'organisation dominante du travail semble avoir l'obsession de l'homme "en trop". Au risque, de voir régulièrement cet homme faire rage contre lui-même"*.

A cette configuration étrange s'ajoute le fait qu'il faut à tout prix "remplir la mission" sous peine d'être disqualifié ! *"Que ce soit à l'usine ou au bureau, au guichet, à l'hôpital ou dans la salle de cours, il faut toujours plus fréquemment assumer "sans filet" les risques de l'action sur les choses et envers autrui. Mais devant les imprévus qui se répètent, on reste souvent sans pouvoir agir, en retour, sur ce qui rend l'acte crédible, efficace et légitime ou, au moins, sur ce qui le protégerait de l'absurde"*. Ces perturbations sur le mental engendrent d'inévitables retombées sur le plan santé. Et c'est là sans doute un aspect qui nous intéresse ici tout particulièrement.

### Une leçon d'humanisme

Le mal-être dans les têtes se révèle avoir des prolongements insoupçonnés. Le stress au travail est une thématique en vogue. Là aussi, on aurait tort de croire que c'est une affaire récente. Le Guillant écrit ainsi : *"il s'établit un rapport dialectique entre facteurs psychologiques et fatigue nerveuse. Celle-ci dramatise les contradictions et les conflits, les difficultés, les craintes et les mécontentements, tant au niveau de la vie personnelle que de la vie de travail. Ceux-ci, en retour, rendent plus intolérables les conditions de travail, plus infernales les cadences"*. L'homme doit trouver dans son quotidien au travail une voie pour se réaliser, non pour se perdre en ayant le sentiment d'être inutile ou superflu.

Le Guillant lègue à ses lecteurs une leçon de bon sens : *"chaque époque appelle et suscite les hommes et les attitudes capables de faire face aux problèmes qui leur sont posés par l'histoire. Un certain type d'éducation, très individualiste et critique, a correspondu à une lutte nécessaire contre l'obscurantisme et l'autoritarisme régnant en matière de pédagogie - et ailleurs. Elle était la condition de la liberté et du progrès. Pour y parvenir, elle devait d'abord s'opposer aux façons de faire du passé. "Penser, disait Alain, c'est dire non." Ce non est toujours nécessaire. L'oppression renaît sans cesse sous de nouveaux visages. Mais on voit bien que c'est de "oui" que manque maintenant la jeunesse"*. Ces lignes ont été écrites en 1961. Elles n'ont pas pris une ride...

*"Le drame humain au travail - Essais de psychopathologie du travail"*, par Louis Le Guillant - préfacé par Yves Clot, Erès éditions, 263 p., 15 €.

Participez à la prévention des risques !

Abonnez-vous et faites connaître ALTERSECURITE  
auprès de votre cercle relationnel !

La santé et la sécurité au travail sont l'affaire de tous !

Chefs d'entreprise, directeurs de site et d'établissement, DRH, responsables sécurité, artisans, commerçants, professions libérales et indépendants, juristes, techniciens, syndicalistes, membres de comités d'entreprise, médecins et services sociaux, journalistes et spécialistes, nous sommes tous concernés par la santé et la sécurité des personnels.

Du dialogue et de nos échanges, de nos réflexions et nos propositions peuvent naître de grands progrès. Mutualisons nos démarches ! Dans cette perspective, être correctement informé constitue une exigence vitale pour qui veut agir de manière optimale en vue du bien public. Telle est la raison d'être d'ALTERSECURITE, plate-forme d'échanges, d'information, de réflexion, d'analyse et de proposition.

### MENTIONS LEGALES

L'ensemble de ce site ainsi que les textes de sa Lettre mensuelle relèvent de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Toute extraction et/ou reproduction, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des informations diffusées sur le site est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la société Point Org Sécurité. Cependant, l'extraction et la reproduction des textes de ce site sur support papier est autorisée dans le cadre restreint d'un usage exclusivement interne, pour les seuls besoins propres de l'utilisateur et à la condition de mentionner de façon claire et précise la source.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés").

Pour l'exercer, adressez vous à :

**Point Org Sécurité**  
26 quai Carnot - 92212 Saint Cloud Cedex  
tel : 01 49 11 39 22 / fax : 01 49 11 39 24  
lettre@altersecurite.org